Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 035-253514491-20261109-D_26_49-DE

Mégalis BRETAGNE
Syndicat mixte de coopération territoriale

Délibération n° 2026-49

Bretagne Très Haut Débit – Nombre total de locaux déployés

SYNDICAT MIXTE Mégalis Bretagne
5ème réunion de l'année 2026
Comité syndical
Lundi 9 novembre 2026

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

Le Syndicat mixte de coopération territoriale Mégalis Bretagne, légalement convoqué le 26 octobre 2026, s'est réuni en Comité syndical le lundi 9 novembre 2026, dans les locaux du Syndicat mixte et en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Syndicat mixte.

Etaient présents :

Membres titulaires :

Collège	Nom de la collectivité	Nom délégué	Prénom délégué	Pouvoir
1	REGION BRETAGNE	CHESNAIS-GIRARD	LOÏG	
1	REGION BRETAGNE	PERRIN-SARZIER	STEPHANE	Povoir à J. Tré-Hardy
1	REGION BRETAGNE	TRE-HARDY	JERÔME	Pouvoir de S. Perrin-Sarzier
1	REGION BRETAGNE	DE SALLIER-DUPIN	STEPHANE	
2	DEPARTEMENT DU FINISTERE	DE CALAN	MAËL	Pouvoir à A. Caro
2	DEPARTEMENT DU FINISTERE	CARO	AMELIE	Pouvoir de M. de Calan
2	DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE	COULOMBEL	LUDOVIC	
3	AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE	LE RAY	PHILIPPE	Pouvoir à F. Vallein
3	AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE	VALLEIN	FRANCK	Pouvoir de P. Le Ray
3	BREST METROPOLE	BALCON	JEROME	
3	BREST METROPOLE	LAURENT	FREDERIC	
3	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE LANDERNEAU-DAOULAS	POUPON	JULIEN	
3	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE LANDERNEAU-DAOULAS	GOALEC	BERNARD	
3	CONCARNEAU CORNOUAILLE AGGLOMERATION	CAUGANT	DANIEL	
3	DINAN AGGLOMERATION	DERU	DIDIER	
3	FOUGERES AGGLOMERATION	BRARD	MICHEL	
3	LAMBALLE TERRE ET MER	RUFFET	YVES	
3	LAMBALLE TERRE ET MER	LORMEL	NICOLAS	
3	LANNION TREGOR COMMUNAUTE	THEBAULT	CHRISTOPHE GWENN	
3	LORIENT AGGLOMERATION	LE NAY		

Signé électroniquement par : Stéphane Perrin
Date de signature : 13/11/2026
Qualité : Vice President du Syndicat Mixte

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 035-253514491-20261109-D_26_49-DE

3	LOUDEAC COMMUNAUTE BRETAGNE CENTRE	VERGNES	[illegible]	Pouvoir à D. Abolivier
3	QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE	LESVENAN	DAVID	
3	QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE	ABOLIVIER	DAMIEN	Pouvoir de R. Vergnes
3	QUIMPERLE COMMUNAUTE	LE ROUX	CHRISTOPHE	
3	REDON AGGLOMERATION	CARPENTIER	JACQUES	
3	SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION	TOLLEMER	DAVID	
4	COMMUNAUTE DE COMMUNES BRETAGNE ROMANTIQUE	QUENTEL	ANNABELLE	
4	COMMUNAUTE DE COMMUNES COTE D'EMERAUDE	BRAULT	HUGUES	
4	PAYS D'IROISE COMMUNAUTE	LAI	SYLVIANE	
4	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	LOUSSOUARN	CHRISTIAN	
4	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES ABERS	FERELLOC	JEAN-CHRISTOPHE	
4	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE DOL ET DE LA BAIE DU MONT SAINT-MICHEL	CANTO	SAMUEL	
4	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LANDIVISIAU	GAUNEZ	ROMAIN	
4	COMMUNAUTE DE COMMUNES PLEYBEN-CHATEAULIN-PORZAY	CORNILLOU	JEAN-MARC	
4	DE L'OUST A BROCELIANDE COMMUNAUTE	STRICOT	GAELLE	
4	HAUT-LEON COMMUNAUTE	BERNARD	GILDAS	
4	LEFF ARMOR COMMUNAUTE	LE VERRE	JEAN-BAPTISTE	
4	LIFFRE CORMIER COMMUNAUTE	SALAUN	RONAN	
4	MONTFORT COMMUNAUTE	BRE	YANNICK	
4	PONTIVY COMMUNAUTE	L'HOSTIS LE DIAGON	STEPHANIE	
4	PLOERMEL COMMUNAUTE	SENTIER	JEAN-CHARLES	
4	QUESTEMBERT COMMUNAUTE	LEMAIRE	BORIS	
4	VALLONS DE HAUTE-BRETAGNE COMMUNAUTE	ADAM	FLORENCE	
5	BROCELIANDE COMMUNAUTE	RAULLINE	MICHELE	
5	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN	LE DISSEZ	MORDIERN	
5	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH	GALARDON	GEORGES	
5	DOUARNENEZ COMMUNAUTE	GUILLEMOT	ANDRE	

Membres suppléants :

Collège	Nom de la collectivité	Nom délégué	Prénom délégué	Pouvoir
4	PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE	DUFLOS	BENOIT	
5	BAUD COMMUNAUTE	LE FRANC	XAVIER	

Vu les articles L 5721-1 à L 5721-9 et L 5722-1 à L 5722-9 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat mixte ;

L'ensemble des travaux relatifs aux trois phases de déploiement de la fibre optique sont désormais terminés. Au niveau régional, le nombre définitif de locaux déployés au niveau régional dans le

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 035-253514491-20261109-D_26_49-DE

cadre de ces trois phases de travaux est désormais le suivant : 1 458 031 (hors zones d'intersection technique avec les zones privées et hors locaux îles de Ouessant, Sein, Molène, Houat et Hoedic)

La ventilation par EPCI est la suivante :

EPCI / COMMUNE	Nb. définitif de locaux
LORIENT AGGLOMERATION	9 811
GOLFE DU MORBIHAN - VANNES AGGLOMERATION	34 754
SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION	28 507
DINAN AGGLOMERATION	81 475
QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE	7 911
LANNION TREGOR COMMUNAUTE	71 740
AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE	84 513
VITRE COMMUNAUTE	37 272
GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION	51 573
LAMBALLE TERRE ET MER	55 143
REDON AGGLOMERATION	31 983
MORLAIX COMMUNAUTE	33 659
QUIMPERLE COMMUNAUTE	41 287
FOUGERES AGGLOMERATION	22 083
CONCARNEAU CORNOUAILLE AGGLOMERATION	24 046
LOUDEAC COMMUNAUTE BRETAGNE CENTRE	39 010
CA DU PAYS DE LANDERNEAU DAOULAS	27 890
PAYS D'IROISE COMMUNAUTE	32 596
PONTIVY COMMUNAUTE	31 042
VALLONS DE HAUTE-BRETAGNE COMMUNAUTE	27 055
PLOERMEL COMMUNAUTE	30 567
CC PAYS DES ABERS	25 517
DE L'OUST A BROCELIANDE COMMUNAUTE	27 520
CC VAL D'ILLE - AUBIGNE	22 089
CC PAYS BIGOUDEN SUD	36 299
CC BRETAGNE ROMANTIQUE	23 032
CC PAYS DE LANDIVISIAU	20 167
BRETAGNE PORTE DE LOIRE COMMUNAUTE	19 897
LEFF-ARMOR COMMUNAUTE	22 260
HAUT-LEON COMMUNAUTE	26 485
CC PAYS FOUESNANTAIS	25 469
CC ARC SUD BRETAGNE	24 850
CC COTE D'EMERAUDE	32 349
COMMUNAUTE LESNEVEN COTE LEGENDES	18 665
LIFFRE-CORMIER COMMUNAUTE	17 673
PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE	17 760
CC SAINT MEEN MONTAUBAN	16 452
ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE	16 715
CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE	17 274
MONTFORT COMMUNAUTE	15 477
ROI MORVAN COMMUNAUTE	20 836
QUESTEMBERT COMMUNAUTE	16 999

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 035-253514491-20261109-D_26_49-DE

CC PAYS DE DOL ET DE LA BAIE DU MONT SAINT MICHEL	17 233
CC PLEYBEN - CHATEAULIN - PORZAY	16 044
CC PRESQU'ILE DE CROZON - AULNE MARITIME	21 387
COUESNON - MARCHES DE BRETAGNE	14 573
BROCELIANDE COMMUNAUTE	11 555
CC HAUT PAYS BIGOUDEN	13 318
BLAVET BELLEVUE OCEAN COMMUNAUTE	11 610
DOUARNENEZ COMMUNAUTE	2 681
CC KREIZ BREIZH	16 075
BAUD COMMUNAUTE	11 138
POHER COMMUNAUTE	11 429
CC CAP SIZUN - POINTE DU RAZ	15 009
CC HAUTE CORNOUAILLE	11 799
MONTS D'ARREE COMMUNAUTE	7 340
CC BELLE-ILE-EN-MER	8 290
ILE-DE-BREHAT (COMMUNE)	848

Sur cette base, il va donc être proposé à chaque EPCI financeur un avenant à la convention de finalisation du projet, prenant acte de ce nombre définitif de locaux déployés.

A l'issue du vote à main levée, les résultats ont été enregistrés :

- 0 refus de vote.
- 0 abstention.
- 0 opposition.

DECIDE

A l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le nombre de locaux définitifs déployés par EPCI dans le cadre des trois phases de travaux (hors zones d'intersection technique avec les zones privées et hors locaux îles de Ouessant, Sein, Molène, Houat et Hoëdic).

Le Président
Loïg CHESNAIS-GIRARD
Pour le Président, par délégation
Le Vice-Président
Stéphane PERRIN-SARZIER